



FPE - CIGA

Fédération Patronale
et Économique



N°78
MAI 2026

INTERFACE

Journal de la Fédération Patronale et Économique

CHIFFRE-CLÉ

32%

Il s'agit du taux de succession* d'entreprises de type PME, soit le pourcentage de PME dont les propriétaires prévoient de transférer la propriété de leur entreprise (entièrement ou en partie) au cours des cinq prochaines années. Comment se préparer à passer le flambeau, quand s'y prendre et quelles erreurs éviter ? Anthony Montes, président de l'association Relève PME et directeur de la Promotion de la FER Genève, livre ses éclairages et conseils concrets dans une interview à découvrir sur notre blog Focus.

*Selon l'Etude sur les successions 2026 menée par l'Université de St-Gall et UBS

Lire l'interview



EDITO

L'INITIATIVE DE TOUS LES DANGERS

Le 14 juin prochain, la population suisse se prononcera sur l'initiative fédérale « Pas de Suisse à 10 millions ». Le débat sur la croissance démographique est légitime et les préoccupations de la population doivent être entendues. En revanche, fixer un plafond de manière arbitraire ne permettrait ni de répondre aux enjeux réels, ni de préserver la stabilité et la sécurité de notre pays. Bien au contraire.

En instaurant une limite maximale de notre population, l'initiative met en péril la voie bilatérale avec l'Union européenne et, avec elle, des accords essentiels comme Schengen/Dublin. La police suisse perdrait par exemple l'accès au Système d'information Schengen (SIS), un outil essentiel dans la lutte contre la criminalité transfrontalière, consulté des milliers de fois par jour dans notre pays. L'expérience du Brexit montre par ailleurs que restreindre l'immigration ne fait pas disparaître les flux, mais les remplace simplement par une immigration en provenance de pays tiers.

L'initiative ignore également totalement le vieillissement de la population. Aujourd'hui, les départs à la retraite sont plus nombreux que les nouvelles entrées sur le marché du travail et le renouvellement naturel de la population, avec un taux de natalité de 1,29 enfant par femme, ne suffit plus. Par la force des choses, nous avons besoin de main-d'œuvre étrangère, en complément de la

main-d'œuvre locale, pour assurer le bon fonctionnement de l'économie, en particulier dans des secteurs comme les soins, la construction, l'industrie ou le tourisme. Vous pourrez d'ailleurs le lire dans les témoignages de plusieurs entreprises régionales.

Prétendre que cette initiative réduira la pression sur les logements ou les transports repose sur une analyse trop réductrice. On entend souvent par exemple qu'il y a trop de monde sur les routes. Mais, si en Suisse plus personne ne peut les construire faute de personnel qualifié dans les entreprises, le problème sera toujours le même. De plus, limiter la population favoriserait le travail frontalier, sans réduire la pression sur les infrastructures routières.

Dans un contexte géopolitique déjà fragilisé, marqué notamment par l'instabilité croissante des relations internationales, la Suisse ne peut se permettre de s'isoler. Nos entreprises ont besoin de règles claires et stables pour planifier leurs investissements et garantir l'emploi. Une économie dynamique est essentielle pour garantir la prospérité de la Suisse.

Nadine Gobet
Directrice de la FPE-CIGA

art-ô FACT

Quand un savoir-faire devient une œuvre



ARTÔFACT, QUÉSAKO ?

ArtÔfact est un projet né de l'envie de révéler le savoir-faire des entreprises locales à travers le regard d'artistes. Le concept repose sur des binômes artistes-entreprises. L'artiste s'immerge dans l'univers professionnel de l'entreprise partenaire et, ensemble, ils co créent une œuvre unique. À la fois créatif et fédérateur, ArtÔfact valorise le tissu économique régional, tout en offrant une expérience culturelle porteuse de retombées durables. Pour la FPE, porteuse du projet, ArtÔfact vise à proposer une nouvelle manière de mettre en lumière les entreprises locales, en entrant au cœur de leur quotidien, offrant ainsi une façon originale et émotionnelle de raconter le savoir-faire économique régional.



L'entreprise Morand Constructions Métalliques et l'artiste Mathia Gremaud

OÙ VOIR LES ŒUVRES ?

1 - LA RÉVÉLATION DES ŒUVRES AU COMPTOIR GRUÉRIEN

Du 22 octobre au 1^{er} novembre 2026

Le public pourra découvrir les œuvres à l'entrée même du Comptoir gruérien sur une surface d'exposition de plus de 200m² pendant plus de dix jours.

2 - L'AVENTURE URBAINE DANS LA VILLE DE BULLE

De novembre 2026 à mars 2027

Durant l'hiver, les œuvres deviendront les étapes d'un véritable jeu d'enquête. Le public sera invité à résoudre des énigmes, découvrir les créations et percer le mystère qui relie art, industrie et territoire.

3 - RETOUR EN ENTREPRISE ET PARCOURS TOURISTIQUE

Une fois l'aventure urbaine terminée, les œuvres seront restituées aux entreprises mécènes et seront intégrées dans un parcours artistique régional.

L'entreprise Minnig et l'artiste Line Dutoit Choffet

LES ENTREPRISES PARTICIPANTES

Liste arrêtée au 21 avril 2026

- Ateliers Firmann
- Despond SA
- Glas Trösch
- Groupe Grisoni
- Minnig Menuiserie & Agencement
- Morand Constructions Métalliques
- Ruffieux Fenêtres
- UCB Farchim
- Vacherin Fribourgeois SA et Fromage Gruyère SA



ATELIER « ELEVATOR PITCH »

Comment présenter efficacement un projet, un produit ou une entreprise en 30 secondes ? C'est à cette question qu'a répondu l'atelier « Elevator Pitch » animé par Laurent Menoud et Maria Le Bour de Fri Up fin avril dans les locaux de la FPE. Les 16 participants ont découvert les clés pour structurer un discours court, percutant et mémorable afin de susciter l'intérêt d'une personne dans n'importe quelle situation.

SAVIEZ-VOUS QUE... ?

L'attention d'une personne baisse au bout de 8 secondes ?

ELEVATOR PITCH

Vient de l'anglais américain et représente le temps disponible pendant un trajet en ascenseur (elevator) aux USA.

LA FPE LABELLISÉE « VALEURS DE FRIBOURG »



La FPE est désormais labellisée « Valeurs de Fribourg ». Cette distinction met en lumière son engagement en faveur d'une économie responsable, ancrée dans des valeurs fortes et durables. Pour la FPE, cette labellisation confirme la cohérence entre sa mission et ses pratiques.

Le label « Valeurs de Fribourg » rassemble les milieux fribourgeois autour des valeurs essentielles de « Fribourg,

Terre de valeurs » et les intègre ainsi dans la stratégie de la marque territoriale. La phase pilote lancée en juin 2025 a permis de labelliser 20 entreprises, reflétant la diversité des secteurs, tailles et régions du canton. Les entités labellisées accèdent à une communauté dynamique et multi-sectorielle, favorisant les échanges, le partage de bonnes pratiques et la création de synergies entre différentes entités et domaines d'activités.

Votre entreprise est, elle aussi, ancrée dans le territoire fribourgeois et vit les valeurs comme la qualité, l'innovation ou encore la convivialité dans ses pratiques au quotidien ? Vous avez envie de contribuer activement au développement, à l'image et au rayonnement du canton de Fribourg, tout en intégrant une communauté dynamique et multisectorielle ?

Découvrez les critères du label et devenez, vous aussi, une « Valeur de Fribourg ».



« Le label met en lumière des entreprises profondément ancrées dans leur région, engagées pour la qualité, la collaboration et qui contribuent activement à la vitalité économique du canton. »

NADINE GOBET
DIRECTRICE DE LA FPE

INITIATIVE "PAS DE SUISSE À 10 MILLIONS" : QUEL IMPACT POUR LES ENTREPRISES RÉGIONALES ?

Trois entreprises régionales témoignent des potentielles conséquences pour leur secteur d'activités en cas d'acceptation de l'initiative "Pas de Suisse à 10 millions", notamment en ce qui concerne le recrutement de personnel.



ROBERT BUSSARD
Directeur des Services partagés chez JPF HOLDING SA

Quelles difficultés rencontrez-vous à l'heure actuelle par rapport au recrutement ?

Nous rencontrons des difficultés croissantes pour recruter du personnel qualifié, en particulier dans les métiers techniques (conducteur de travaux) et personnel de chantier (contremaître, chef d'équipe et maçons CFC par exemple). Les profils expérimentés sont rares et nous observons une concurrence entre les entreprises pour attirer les mêmes talents.

Êtes-vous dans une situation de pénurie de personnel qualifié ?

Oui, notre secteur est actuellement confronté à une pénurie structurelle de main-d'œuvre qualifiée.

Selon vous, quelles en sont les raisons ?

Dans certains métiers de la construction, l'attractivité est en baisse auprès des jeunes générations. De plus, il existe un décalage entre les besoins des chantiers et les formations disponibles. À cela s'ajoute le départ à la retraite progressif d'une génération expérimentée, les baby boomers, qui peuvent quitter les chantiers du gros œuvre dès 60 ans et ceux du second œuvre dès 62 ans. Enfin, il existe une forte demande liée à la croissance des projets d'infrastructure et de construction.

L'initiative pourrait entraîner la fin de la libre circulation des personnes et aurait ainsi une incidence sur le recours aux travailleurs étrangers. Quelles conséquences y aurait-il pour les projets de construction ?

Aujourd'hui, une part importante de la main-d'œuvre de chantier provient de l'étranger pour des métiers où la relève locale est insuffisante. Diminuer cette possibilité entraînerait des difficultés à constituer des équipes complètes, des retards dans la réalisation des chantiers et une baisse de flexibilité face aux variations d'activité. À futur, cela pourrait ralentir la réalisation de projets indispensables dans le domaine des infrastructures routières-ferroviaires et des logements.

Faut-il s'attendre à des hausses des coûts de construction si l'initiative était acceptée ?

Oui, très certainement, car une pénurie de la main-d'œuvre entraînerait une hausse des coûts salariaux liée à la tension sur le marché de l'emploi.

Quel impact cela aurait-il sur la croissance ou les projets futurs de votre entreprise ?

Un accès restreint à la main-d'œuvre étrangère limiterait notre capacité à répondre à la demande et à développer nos activités, avec pour conséquences une sélection plus stricte des projets et un ralentissement de la croissance.



AMINA MONTASRI
Directrice générale Chalet de Gruyères SA

Quelles difficultés rencontrez-vous à l'heure actuelle par rapport au recrutement ?

Nous rencontrons des difficultés croissantes à recruter du personnel qualifié, en particulier dans les métiers de la restauration et de l'hôtellerie. Le marché du travail est tendu et la disponibilité de profils formés et expérimentés est limitée. Cela nous oblige à redoubler d'efforts pour maintenir notre niveau d'exigence en matière de qualité de service.

L'initiative pourrait entraîner la fin de la libre circulation des personnes et aurait ainsi une incidence sur le recours aux travailleurs étrangers. Seriez-vous en mesure de maintenir le même niveau de service sans cette main-d'œuvre ?

Sincèrement, cela serait extrêmement difficile. Le recours à une main-d'œuvre étrangère fait aujourd'hui partie intégrante de notre fonctionnement. Sans la libre circulation des personnes, nous serions fortement impactés en termes de compétitivité et d'attractivité, avec un risque réel de ne plus pouvoir garantir le même niveau de service.

Un oui à l'initiative pourrait-il vous contraindre à réduire votre capacité d'accueil ?

Oui, clairement. Une restriction du recrutement aurait un impact direct sur notre capacité opérationnelle. Nous serions amenés à revoir nos modèles d'affaires de manière significative, ce qui pourrait se traduire par une réduction de notre offre, que ce soit au niveau des chambres, de la restauration ou des services proposés. Il est essentiel pour notre branche de pouvoir continuer à recruter sans contraintes dans l'espace Schengen.

Quel serait selon vous l'impact sur l'attractivité touristique de la région ?

L'impact serait assurément négatif. La qualité de l'accueil et du service est un élément clé de l'expérience touristique en Gruyère et plus largement, en Suisse. Si celle-ci venait à se dégrader faute de personnel, cela affecterait directement l'image et l'attractivité de la région.

Quel impact cela aurait-il sur la croissance ou les projets futurs de votre entreprise ?

Cela freinerait clairement notre développement. Certains projets pourraient être ralentis, reportés, voire abandonnés, faute de ressources humaines suffisantes. À terme, cela réduirait notre capacité d'innovation et limiterait nos perspectives de croissance.

Y a-t-il un risque pour la qualité ou l'accès aux soins ?

Je ne l'espère pas et je ne le souhaite pas. Il appartient et appartiendra au RSSG, avec l'appui des communes, de poursuivre le développement d'une offre de prestations cohérente, accessible et de qualité pour la population grüérienne.

Quel impact l'acceptation de l'initiative aurait-elle sur les projets futurs du Réseau Santé et Social de la Gruyère ?

Au vu de l'évolution significative du nombre d'âmes ces prochaines années, les projets en cours et futurs devront se réaliser tout en tenant compte des ressources humaines nécessaires à leur exploitation.



DAVID CONTINI
Directeur Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)

Rencontrez-vous des difficultés de recrutement à l'heure actuelle ?

S'agissant du personnel d'aide et de soins, qui représente la très grande majorité de notre effectif, nous recevons régulièrement des offres spontanées. Globalement, nous ne rencontrons pas trop de difficultés actuellement.

L'initiative pourrait entraîner la fin de la libre circulation des personnes et aurait ainsi une incidence sur le recours aux travailleurs étrangers. Quels métiers seraient les plus touchés au sein du réseau ?

Clairément le personnel d'aide et de soins. L'acceptation de l'initiative pourrait accentuer la pénurie projetée des personnels de santé.

VOTATION FÉDÉRALE 14 JUIN 2026

INITIATIVE POPULAIRE "PAS DE SUISSE À 10 MILLIONS !"

QUE VEUT L'INITIATIVE ?

Cette initiative vise à fixer la population résidente permanente à un maximum de 10 millions d'habitants d'ici 2050. En cas d'acceptation de l'initiative, plusieurs mesures devront être prises dès le dépassement du seuil de 9,5 millions d'habitants. Puis, dès la valeur limite de 10 millions atteinte, le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale devront prendre toutes les mesures à leur disposition pour que la population résidente repasse sous la barre des 10 millions, pouvant aller jusqu'à la dénonciation de l'Accord sur la libre circulation des personnes si la valeur limite n'est toujours pas respectée deux ans après le dépassement des 10 millions d'habitants.

POSITION DE LA FPE

La FPE recommande de refuser cette initiative.

POURQUOI S'Y OPPOSER ?

Chaos sur le marché du travail

- De nombreux secteurs, notamment les soins, l'industrie et la construction, ne peuvent fonctionner sans main-d'œuvre étrangère. Une acceptation de l'initiative réduirait le nombre de jeunes actifs et aggraverait la pénurie de personnel, ce qui pourrait amener à un système de contingent par secteur d'activités.
- Une fois le plafond atteint, notre système de santé en particulier, se retrouverait limité en raison d'une pénurie de soignants et de médecins, ce qui conduirait à une forte dégradation de la qualité des soins, avec des engagements et des listes d'attente.

Chaos dans l'AVS

- L'initiative ignore totalement le vieillissement de la population. Avec toujours moins d'actifs pour financer toujours plus de retraités, l'AVS serait plus rapidement confrontée à des difficultés.
- Les assurances sociales subiraient une pression accrue, entraînant inévitablement une hausse des cotisations et un alourdissement constant de la charge pour les salariés comme pour les entreprises.

Chaos dans les bilatérales

- En s'attaquant à la libre circulation des personnes, l'initiative met en danger les accords bilatéraux avec l'Union européenne, notre principal partenaire économique et sécuritaire.
- Si la libre circulation des personnes tombe, les mesures d'accompagnement, notamment celles visant à protéger les salaires, tomberaient également.
- L'expérience du Brexit montre que la suppression de la libre circulation n'a pas réduit l'immigration : l'immigration européenne a simplement été remplacée par une immigration en provenance de pays tiers.

Chaos aux frontières et dans la sécurité

- Les accords de Schengen/Dublin seraient aussi concernés, l'UE ayant expressément lié la participation de la Suisse à l'espace Schengen à la libre circulation des personnes.
- La Suisse ne ferait par exemple plus partie de l'espace Schengen en matière de visas, et la police suisse perdrait l'accès au Système d'information Schengen (SIS), un outil essentiel pour les recherches et la lutte contre la criminalité transfrontalière.
- L'abandon de l'accord de Dublin permettrait à tout requérant d'asile débouté dans un autre pays européen de déposer une nouvelle demande en Suisse, tandis que notre pays serait privé de la base juridique nécessaire pour le renvoyer vers l'État de première entrée.

ASSURANCES SOCIALES



UN 2^E PILIER ADAPTÉ AUX PME

Pensée pour les PME, la CIEPP offre des solutions de prévoyance simples et performantes, fondées sur l'éthique, la transparence et un excellent rapport coûts prestations.

Plus de 900 entreprises nous ont confié la gestion de leur 2^e pilier.

Avec un taux de couverture provisoire de **122%**, la CIEPP affiche une situation financière saine. Le taux définitif sera communiqué prochainement.

AVANTAGES :

- Plans modulables faciles à comprendre
- Primes stables dans le temps
- Taux d'intérêt identiques obligatoire et subrogatoire
- Taux de conversion intéressants
- Frais administratifs réduits
- Facturation à terme échu

En rassemblant toutes vos assurances sociales obligatoires et votre 2^e pilier (LPP) auprès de la FPE-CIGA, vous bénéficiez d'un interlocuteur unique et pouvez profiter de la plateforme digitale dédiée e-services pour une gestion simplifiée de l'ensemble de vos assurances.

Contactez l'équipe LPP pour un accompagnement personnalisé

Alexandra Gachet - 026 919 87 44
Elodie Morand - 026 919 87 64
ciepp@ciga.ch

3^E PILIER Événement Petit-déjeuner

«Planifier sa prévoyance individuelle»
Mercredi 10 juin 2026 à 7h15
Caveau de la BCF, Place des Alpes 16, 1630 Bulle
Inscription sur fpe-ciga.ch/evenements

PAPIER OU ÉLECTRONIQUE: VOUS AVEZ DÉSORMAIS LE CHOIX

Vous ne souhaitez plus recevoir les documents en lien avec l'AVS, les APG/AMat/AAP/APC et les allocations familiales par courrier postal? Vous pouvez dès à présent choisir le mode de réception par type de document sur le portail e-services. Uniquement par voie électronique ou en version papier et électronique, vous avez désormais le choix!

Informations pour le changement



FPE-CIGA
Fédération Patronale
et Économique



SONDAGE PME PARTICIPEZ!

Pression sur les prix, coûts qui grimpent, pénurie de main-d'œuvre, IA, cybersécurité, nouvelles attentes des collaborateurs. Les PME font face à de nombreux défis, souvent seules.

La FER Suisse Romande lance un sondage pour mieux comprendre les besoins et priorités des PME. En répondant à ce questionnaire, vous nous fournissez non seulement des informations essentielles pour orienter nos actions, mais aussi pour défendre les intérêts des PME et porter auprès des autorités des demandes fondées sur des chiffres clairs et sur la réalité du terrain.

Les réponses sont strictement confidentielles, anonymisées pour l'analyse puis supprimées.

Participez



IMPRESSUM

Edition & Rédaction
FPE-CIGA, Bulle

Concept graphique & Mise en page
Parallèle, Bulle

Impression
media f imprimerie SA, Bulle